Séance du 26 janvier 2024

L'An deux mil vingt-quatre le vingt-six janvier, le Conseil Municipal de la Commune de CROTTET, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de CROTTET, à vingt-heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe LHÔTELAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 janvier 2024

Date d'affichage : IDEM

Secrétaire de séance : Madame Michèle DANNACHER désignée

secrétaire de séance à l'unanimité

Nombre de Conseillers

* en exercice : 17
* présents : 13
* votants : 16

Conseillers	Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs	Conseillers	Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
LHÔTELAIS Jean-Philippe	Х				PELLETIER Sophie		Х		DURANDIN Patrick
TURCHET Caroline	Х				QUERTIER Aurore	Х			
FAYEMI Dominique	Х				GAGNAIRE Jean- Marie	Х			
DURANDIN Patrick	Х				DUBORDIER Damien			Х	
COLLARD Chantal		X		LHÔTELAIS Jean-Philippe		Х			
DANNACHER Michèle	Х				DOUCET Roselyne	Х			
PONCIN Georges	X				LIOCHON Thierry	Х			
REBESCHINI Martine	Х				CLEMENT Dominique		Х		DOUCET Roselyne
PECHOUX Frédéric	X								

M. le Maire a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

- Approbation du compte rendu des réunions du 24 novembre 2023 et du 15 décembre 2023,
- Compte rendu du dernier conseil communautaire et retours d'autres réunions,
- ZAEnR (Zones d'Accélération des Energies Renouvelables),
- Cession gratuite ARVE LOTISSEMENTS/COMMUNE DE CROTTET pour la voirie du lotissement « Les Terrasses »,
- Référent déontologue des élus,
- Ouverture de crédits avant vote du budget 2024,
- Subvention à l'association MAM EN RÊVE,
- Subvention à l'association des anciens sapeurs-pompiers de l'Ain,
- Pouvoir au CDG01 pour renégociation du contrat d'assurance des risques statutaires.
- Location du droit de chasse sur les terrains communaux,

- Approbation du rapport d'activités 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif et collectif,
- Décisions du maire prises depuis la dernière réunion,
- Documents d'urbanisme,
- Courriers divers,
- Questions diverses.

Approbation du compte rendu des réunions du 24 novembre 2023 et du 15 décembre 2023

Les procès-verbaux des réunions précédentes sont approuvés à l'unanimité.

Compte rendu du dernier conseil communautaire et retours d'autres réunions

Pas de nouveau conseil communautaire, le compte rendu du dernier conseil communautaire avait été fait à la séance du 27 novembre 2023.

Monsieur le maire donne le compte rendu de la réunion de la commission aménagement du territoire et développement économique qui s'est tenue le 23 janvier à Crottet, au cours de laquelle, il a été parlé essentiellement de l'amélioration de l'habitat urbain :

- Présentation de ce qui a été proposé pour l'opération façades toitures,
- Lancement de la rénovation urbaine de l'ancien Café de la Gare à la Samiane et de l'immeuble Gatheron à Pont de Veyle,
- Achat par la Communauté de Communes de la Veyle de plusieurs Box dans la copropriété e la Samiane.

Madame Caroline TURCHET donne le compte rendu de la réunion à laquelle elle a assisté à Vonnas le lundi 15 janvier 2024 à 18 h pour les vœux de l'inspectrice de l'Éducation Nationale : « Faisons-là ensemble , Notre école ».

Il s'agit de proposer des projets novateurs pour lesquels des subventions pourront être accordées ainsi que la prise en charge de formations.

ZAEnR (Zones d'Accélération des Energies Renouvelables)

Un projet a été présenté aux vœux de la municipalité début janvier 2024. Un flyer a été distribué aux habitants de Crottet dans le CROTTET MAG.

Le conseil municipal a validé les modalités de la concertation publique :

- registre ouvert pour recueillir l'avis de la population du 29 janvier 2024 à 0 heure jusqu'au 25 février 2024 à minuit, accompagné d'un dossier explicatif sur lequel figurent les trois zones proposées par le Conseil municipal,
- le public pourra transmettre ses observations directement sur le registre, ou bien par courrier postal ou électronique.

Compte tenu des remarques déposées, le conseil municipal validera les zones retenues pour l'accélération des Energies Renouvelables, lors de sa prochaine séance du 08 mars 2024.

Cession gratuite ARVE LOTISSEMENTS/COMMUNE DE CROTTET pour la voirie du lotissement « Les Terrasses »

Il n'est pas donné, suite pour l'instant, à la demande de reprise de la voirie du lotissement « Les Terrasses » car il y a beaucoup de défauts : parpaings à la place des bordures le long des emplacements de parking , revêtement fracturé et cassé de part et d'autre des joints de dilatation des cheminements piétons etc.....

DÉSIGNATION DU RÉFERENT DÉONTOLOGUE ELUS ET ADHÉSION À LA MISSION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL PROPOSÉE PAR LE CDG01

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses article L. 452-30 et L. 452-40 relatifs aux compétences des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1111-1-1,

Vu le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret susvisé.

Considérant que ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local.

Considérant que le CDG01 propose aux collectivités et établissements publics locaux qui y sont affiliés un dispositif mutualisé, facilitant ainsi l'ensemble des démarches en vue de la mise en œuvre des obligations législatives et réglementaires.

Vu le projet de convention d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil proposée par le CDG01,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DÉSIGNE M. Jean Pierre SUETY, Magistrat retraité pour être référent déontologue des élus de la collectivité
- APPROUVE_et AUTORISE-le Maire/Président à signer le projet de convention proposé par le CDG01, aux fins de désignation d'un « référent déontologue élu », dans le cadre législatif et règlementaire ci-dessus rappelé.

Les coûts de fonctionnement de cette mission seront facturés à la collectivité adhérente selon le barème règlementaire de 80 € par avis rendu par le déontologue. Le CDG01 rémunérera alors le référent selon les mêmes montants.

- PRÉCISE que la saisine du « référent déontologue élu » sera ouverte à chaque membre de l'assemblée, pour une question le concernant.
- PRÉCISE que cette saisine pourra intervenir selon l'une des modalités suivantes :
 - Par courrier postal adressé au Référent déontologue élu, 145 chemin de Bellevue, 01960 PERONNAS avec la mention « CONFIDENTIEL »,
 - Par un formulaire de saisine en ligne (auquel seul le « référent déontologue élus » a accès) dont le lien d'accès internet sera prochainement activé et communiqué.
- PRÉCISE que les réponses seront formulées par écrit à l'élu ayant formulé la demande, et que le « référent déontologue élu » pourra être amené à le contacter pour solliciter des précisions utiles à l'instruction de sa demande.
- PRÉCISE que ce conventionnement et cette désignation prennent effet le premier 1^{er} jour du mois suivant la présente délibération, et qu'ils pourront être résiliés à tout moment, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au CDG01 avec un préavis d'un mois.

Reprise dans la limite du quart, des crédits ouverts en 2023, pour financement d'investissements, avant le vote du budget 2024.

Afin de régler des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget 2024, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE à l'unanimité, Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses dans la limite du quart ouvert en 2023, c'est-à-dire à hauteur de 505 362.10 € maximum, montant obtenu ainsi qu'il suit :

2 180 375 € X 1/4 = 545 093,75€ maximum

Les crédits nécessaires sont au-dessous de ce plafond, ils seront affectés aux opérations suivantes :

			montant
OPÉRATION	Libellé	compte	ttc
133	Equipement de l'école		
	Réfrigérateur	2188	449€
149	voirie		
	Miroirs	2152	1 017 €
247	Bâtiments communaux		
	Amélioration elec bâtiments communaux	2131	876 €
	Pose de nouveaux volets roulants	2131	18 783 €
TOTAL			21 574 €

S'ENGAGE à inscrire au budget 2024, en recettes, les crédits correspondants.

SUBVENTION À L'ASSOCIATION MAM' EN RÊVE

Monsieur le Maire expose que l'association MAM'EN RÊVE a déposé un dossier de demande de subvention pour l'aider à financer des aménagements extérieurs à la maison d'Assistantes maternelles qu'elle gère 15 Allée des Terrasses à Crottet (Ain).

Le conseil municipal, après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et après étude du dossier de demande de subvention :

DÉCIDE d'accorder par 13 voix POUR, 2 voix CONTRE et 1 ABSTENTION, une subvention de TROIS CENTS EUROS à l'association MAM'EN REVE afin de l'aider à financer des équipements extérieurs .

Cette subvention représente 30 % du montant hors taxes d'un abri de jardin en bois destiné à entreposer une tondeuse à gazon et ranger des jouets, le montant de cette aide étant plafonné à 300 €

Son versement interviendra sur présentation de la facture acquittée de l'abri de jardin.

SUBVENTION À L'UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DE L'AIN.

Monsieur le Maire expose que les Anciens Sapeurs-Pompiers du secteur de PONT-DE-VEYLE et leurs collègues des SLIS voisins, sous couvert de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de PONT-DE-VEYLE, ont été sollicités par la commission départementale des anciens Sapeurs-Pompiers avec l'accord de l'union Départementale, afin d'organiser l'Assemblée Générale des Anciens Sapeurs-Pompiers du département.

Comme le veut la tradition un vin d'honneur est servi à l'issue de la réunion et les communes adhérentes à la commune de communes de la VEYLE sont sollicitées pour aider financièrement sous de subvention afin de prendre en charge cette dépense.

Par ce geste, elles rendent hommage à leurs Anciens Sapeurs-Pompiers qui ont pu servir dans leurs communes.

Le conseil municipal, après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire :

DÉCIDE à l'unanimité, d'accorder une subvention de DEUX CENTS EUROS à l'Union Départementale de l'Ain – anciens SP pour participer au financement du vin d'honneur de l'Assemblée générale du 02 mars 2024.

Pouvoir au CDG01 pour renégociation du contrat d'assurance des risques statutaires

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Centre de gestion de l'Ain souscrit, depuis plusieurs années, des contrat-groupes d'assurance afin de couvrir les risques statutaires de ses collectivités affiliées.

Le contrat actuel sera échu fin 2024, il convient dès aujourd'hui d'engager une consultation avec mise en concurrence et négociation.

Il a donné son accord au CDG pour engager la procédure de négociation et souligne que la commune aura la faculté ou non d'adhérer au contrat qui en résultera.

Location du droit de chasse sur les terrains communaux

Il y a lieu de revoir la location du droit de chasse qui stipulait une redevance de 15 € par an sur une durée de 15 ans (délibération du 06 février 2009) . Le conseil municipal réfléchit au sujet et reporte sa décision à la prochaine réunion.

Rapport d'activités 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif et collectif

Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble des élus ont été destinataires pour information de ce rapport.

Décisions du maire prises depuis la dernière réunion

Monsieur le Maire informe les élus de la décision prise le 13 décembre 2023 :

VIREMENT DE CREDITS

VU:

- que la dépense d'achat d'un micro dépasse les crédits ouverts à l'opération 151 :
- que le montant des arbres choisis pour une plantation au carrefour des Ormets dépasse les crédits prévus à l'opération 134 ;

Considérant qu'en M57 le maire est autorisé à virer des crédits entre opérations et d'en informer l'assemblée délibérante lors de la prochaine séance du conseil municipal;

DÉCIDE

De virer 3070 € de l'opération 149 Voirie compte 2151 au compte 2183 opération 151 pour 770 € et au compte 212 opération 134 pour 2 300 €.

Documents d'urbanisme

Le conseil municipal prend connaissance des documents d'urbanisme déposés depuis la réunion du 24 novembre 2023.

Droit de Préemption Urbain

DIA vente ARVE LOTISSEMENT / Commune de Crottet **DIA** vente SCI CM / MARTINS Samuel

Permis de Construire

PC 001 134 23 D0003M01 - DEBECARRAX Martine demeurant 87 Rue des Carpates 01250 CEYZERIAT pour la modification de son permis de construire initiale 585 Rue de St Paul

PC 001 134 23 D0010 – VIORNEY Matthieu TAVEA Morgane demeurant 42 Chemin des Fontanettes 01140 SAINT DIDIER SUR CHALARONNE pour une maison individuelle Clos des Hauts de Saint Paul (lot n°5)
PC 001 134 24 D0001 – GEORGET David demeurant 324 Route de Lingent 01290 ST

JEAN SUR VEYLE pour une maison individuelle Allée des Fromentaux

Déclarations préalables

DP 001 134 23 D0060 - COLANDONIO Gino demeurant 104 Allée du Colombier 01290 CROTTET pour un abri de jardin (REFUS)

DP 001 134 23 D0061 – Solutions Energétiques de France demeurant 54 Rue Paul Verlaine 69100 VILLEURBANNE pour la pose de panneaux photovoltaïques 144 Montée des Abimes (M DARDENNE)

DP 001 134 23 D0062 – FERRET Robert demeurant 32 Allée des Fromentaux 01290 CROTTET pour une pergola

DP 001 134 23 D0063 - BERRABHA Abdeljallil demeurant 31 Allée des Terrasses 01290 CROTTET pour un mur de clôture, portail et portillon (REFUS)

DP 001 134 23 D0064 - MATRAY Gérard demeurant 555 Route de la Madeleine 01290 CROTTET pour remplacement des portes et fenêtres

DP 001 134 23 D0065 - MARTINEZ Tony demeurant 74 Rue des Burtins 01290 CROTTET pour un mur de clôture

DP 001 134 23 D0066 - Ets MINGRET demeurant ZA de la Fontaine 01290 CROTTET pour la pose de 2 trackers solaires

DP 001 134 23 D0067 – AMIDIEU Sébastien demeurant 15 C Rue de St Paul 01290 CROTTET pour une piscine

DP 001 134 23 D0068 – COCHET Patrice demeurant 163 Rue des Dagaillers 01290 CROTTET pour **un mur de clôture**

DP 001 134 24 D0001 - PHILIPPE DIT BOUSQUET Anthony demeurant 7

Esplanade du Breuil 71000 MACON pour une division parcellaire au 225 Rue de la Villeneuve (M FIORINI Gilbert)

DP 001 134 24 D0002 – Cabinet MONIN Géomètre demeurant 74 Rue des Burtins 01290 CROTTET pour **un mur de clôture**

DP 001 134 24 D0003 – LOPEZ GOMEZ Sarah demeurant 67 Chemin des Ormets 01290 CROTTET pour **une pergola**

Courriers divers

Tous les élus intéressés sont invités à participer à une réunion le 12 mars 2024 à la salle des fêtes de Laiz pour le prospect 2050 : Construisons la Veyle ensemble.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la modification des horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie.

Afin de répondre à une demande de la population , le secrétariat sera ouvert dès 13 h 30 tous les après-midi du lundi au vendredi sauf le jeudi après-midi où il sera entièrement fermé afin que l'adjointe administrative puisse se concentrer sur les dossiers d'urbanisme qui représentent une charge conséquente de travail.

Cette information est parue sur Panneau Pocket et le panneau à l'entrée du secrétariat a été actualisé.

Monsieur le Maire rappelle le rendez-vous du 09 juin 2024 pour les Elections Européennes avec ouverture de 2 bureaux de vote , dans la salle des Fêtes.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close. Délibéré en séance les jour, mois et an susdits. La séance est levée à vingt-deux heures .

Le Maire,

Jean-Philippe LHÔTELAIS

La serétaire de séance,

Michèle DANNACHER

Affiché le 11 mars 2024